



LOCAUX DES SYNDICATS

**20 JUIN :
1500 MANIFESTANTS**

Le Tribunal ouvre la voie de la médiation

**Le monde du travail doit se mobiliser
plus fortement**

Le Tribunal de Grande Instance de Châteauroux avait le **20 juin 2006**, à entendre les Unions Départementales CGT, CFDT et FO d'une part, et la ville de Châteauroux d'autre part, afin de statuer sur les prétentions de cette dernière qui demandait notamment :

*« -d'ordonner l'expulsion de la CGT, de la CFDT et de FO des locaux qu'elles occupent
- de condamner chacune des organisations syndicales au paiement d'une indemnité d'indue d'occupation (145 000 € pour l' UD CGT). »*

Le tribunal avant tout débat, a ouvert la voie de la médiation, suspendant les procédures en cours pour la durée de celle-ci.

Cette évolution, le fait que le Tribunal renonce à juger dans l'immédiat et offre une médiation, le fait que la ville de Châteauroux accède à une médiation alors qu'elle conduit depuis septembre 2003 une offensive de ces plus réactionnaires contre le syndicalisme, **est le résultat de la bataille, de la mobilisation, des luttes, des actions qui ont été menées depuis près de 3 ans.** Le 20 juin, jour de l'audience du tribunal, a été un temps fort, avec un rassemblement 1500 manifestants dans une dimension régionale et nationale avec des arrêts de travail dans diverses entreprises du département.

Au-delà, la justice par sa proposition de médiation d'une part, et la ville de Châteauroux d'autre part en acceptant cette offre, implicitement reconnaissent que nous sommes loin d'un conflit de droit civil qui opposerait un bailleur à un locataire. Au contraire, tous reconnaissent que nous sommes devant un conflit d'une autre nature qui pose la question du syndicalisme et particulièrement dans sa dimension interprofessionnelle.

Le 20 juin nous sommes sortis d'un litige de droit civil. Quoi qu'il ait pu être prétendu depuis 2003, de la dénonciation, par la ville de Châteauroux, de la situation relative aux locaux des organisations syndicales à ses propositions et propos tout autant démagogiques et populistes qu'elle a développés durant 2004, la question qui est posée, c'est celle du syndicalisme, de sa reconnaissance par les collectivités publiques, de ses moyens pour assurer son activité et par là même, la question de sa place dans la société et de ses fondements.

Nul maintenant, y compris la ville de Châteauroux ne peut prétendre que la municipalité UMP du chef lieu du département de l'Indre ne mènerait pas une offensive contre le syndicalisme et particulièrement le syndicalisme CGT ; offensive qui pourrait demain servir de référence à nombre de collectivités locales, et qui répond à bien des prétentions du patronat comme de ceux qui en appellent à des conceptions corporatives, ou qui travaillent, du gouvernement aux instances européennes, à des réformes profondes des relations sociales, telles celles qu'avancent les récents rapports Chartier ou Hadas –Lebel.

L'offensive que conduit la ville de Châteauroux est élément d'un contexte, elle n'est ni le fruit du hasard ni d'une fantaisie d'un édile. Elle est un choix politique, elle relève de conceptions idéologiques. Elle est une attaque contre le syndicalisme qui en outre, au passage, pourrait bien répondre à quelques visées immobilières de quelques promoteurs si la municipalité arrivait à ses fins en libérant des surfaces.

Plus que jamais la médiation qui ne sera pas sans être l'objet de bien de turpitudes de tout horizon, exige la poursuite, le développement de la mobilisation des salariés, appelle à ce que l'on porte haut et fort notre exigence de retrait des prétentions de la ville de Châteauroux, en considérant que la question des locaux aux organisations syndicales ne peut se poser qu'en terme d'amélioration pour chacun au détriment d'aucune organisation.

Le 21 juin 2006